



Portefeuille privé Paul Parquet

Publication sur le site internet d'informations relatives au produit financier



Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales et sociales

L'analyse des facteurs ESG est intégrée systématiquement dans le processus de décision d'investissement du fonds Portefeuille privé Paul Parquet. Le Fonds utilise une sélection d'investissements respectant les critères de responsabilité ESG de la Société de gestion. Dans le cadre de ces critères, le Fonds utilise à la fois des filtres ESG positifs et négatifs et diligente des actions d'engagement actionnarial lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Le Fonds promeut des caractéristiques à la fois environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Fonds promeut la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont axées sur les droits de l'homme et les conditions de travail, ainsi que sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Stratégie d'investissement

Le fonds pourra sélectionner des investissements directs et/ou indirects (via des OPC actifs). Pour sélectionner les investissements éligibles, l'équipe de gestion procèdera à une analyse non financière et financière.

Concernant les investissements en direct :

L'équipe de gestion utilisera des filtres d'exclusion normatives et sectorielles en combinaison avec des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). L'analyse ESG est construite à partir des données fournies par l'agence de notation extra-financière, Sustainalytics.

Concernant les investissements en indirect via des OPC :

Seuls sont éligibles les OPC internes/déléguées faisant partie de la liste de fonds recommandés par ABN AMRO et pour laquelle la classification interne est définie comme "ESG Leader" ou "Sustainable Impact". Ces produits d'investissement sont considérés comme promouvant les critères ESG, à minima au sens de l'article 8 du règlement "Disclosure".

Proportion d'investissement

Le Fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme " éligibles " au regard de la procédure ESG en place donc dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques.

Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

Le Fonds fait l'objet de contrôles pré-trade et post-trade afin de s'assurer qu'il soit bien conforme aux règles d'exclusions et de sélection ESG telles que définies dans la politique ESG.

Méthodologies

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de décision d'investissement. Dans le cadre de son dispositif ESG, la Société de gestion utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds :

Au niveau des émetteurs de type « entreprises » : absence d'émetteurs ne répondant pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et jugés incompatibles avec la promotion E/S, évaluation du niveau de controverse, conformité au Pacte mondial des Nations Unies, scores de risque ESG, émissions de GES de Scope 1 et de Scope 2.

Au niveau des émetteurs de type « Souverains » (« les Etats ou Pays ») : absence d'Etats ou Pays ne répondant pas aux critères définis dans la politique d'exclusion de la société de gestion..

Sources et traitement des données

La Société de Gestion utilise principalement les sources des fournisseurs de données suivants :

- Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, le « product involvement » ainsi que l'alignement sur les normes mondiales et certains indicateurs de Principales Incidences Négatives.
- ISS pour mesurer les indicateurs liés au carbone, pour récupérer des données sur certains indicateurs des Principales Incidences Négatives et pour exercer les droits de vote.

Une fois collectées à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne front-to-back et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion.

Limites aux méthodes et données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes : qualité des données, problème de couverture, divergence dans les notations des fournisseurs de données différents et données estimées.

Diligence raisonnable

L'équipe ESG examine le processus et les méthodologies mises en œuvre lors de l'examen des questions ESG et de durabilité afin de s'assurer que toutes les capacités sont en place pour fournir un plan d'action d'engagement approprié. L'équipe ESG surveille les investissements sous-jacents du Fonds par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les positions du Fonds. Si une position est identifiée comme ne répondant pas aux caractéristiques de durabilité du Fonds, l'équipe ESG approfondira la question par le biais d'une analyse interne.

De plus, l'équipe ESG est chargée de revoir périodiquement les listes d'exclusion. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance durable telles que SFDR, RTS ou Taxonomy, sur l'ensemble de la gamme de produits.

Politique d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de gestion prend en charge la responsabilité de la politique de vote et exerce les droits de vote du Fonds (lorsque les titres sont éligibles).

L'engagement n'est pas systématique ; cependant, sur des questions importantes, il peut être pris en charge au niveau du Groupe auquel appartient la Société de gestion (via, entre autres, un programme d'engagement collaboratif).

Indicateur de référence

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques E/S qu'il promeut.



Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Caractéristiques environnementales et sociales

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée dans le processus de décision d'investissement du fonds Portefeuille privé Paul Parquet (le « Fonds »). ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion ») définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de l'importance financière des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans le cadre du processus d'investissement.

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée dans le processus de décision d'investissement du fonds Portefeuille privé Paul Parquet (le « Fonds »). ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion ») définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de l'importance financière des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans le cadre du processus d'investissement.

Le Fonds investit (i) dans des titres vifs, (ii) des OPC internes, (iii) des OPC déléguées ou des OPC externes présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la Société de gestion juge satisfaisante. Les OPC promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais ces caractéristiques peuvent différer d'un OPC à l'autre.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Pour sélectionner les investissements éligibles, l'équipe de gestion procèdera à une analyse non financière et financière.

Le Fonds investit (i) dans des titres vifs, (ii) des OPC internes, (iii) des OPC délégués ou des OPC externes présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la Société de gestion juge satisfaisante.

Concernant les investissements en titres vifs : la Société de gestion intègre des critères de risque ESG dans son processus. Cette approche repose sur une stratégie de « sélectivité » appliquée à l'univers investissable, en s'appuyant sur les notations de risques ESG fournies par notre prestataire de données extra-financières. La stratégie de « sélectivité » vise à choisir les meilleurs émetteurs de l'univers investissable en fonction de leur notation extra-financière et/ou à exclure certains émetteurs en raison de caractéristiques extra-financières. Dans le cadre de cette approche, une réduction d'au moins 20 % de l'univers d'investissement est effectuée.

Concernant les investissements via des OPC (internes, délégués, externes) : la Société de gestion sélectionne des OPC répondant aux critères pour être considérés comme des produits d'investissement conformes à l'article 8, paragraphe 1, ou à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088. Par ailleurs, les OPC doivent se conformer aux exigences de la recommandation 2020-03 de l'AMF, en adoptant des stratégies qui démontrent un engagement significatif dans leur gestion, à l'exception des OPC de dette souveraine européenne.

Les OPC délégués et externes doivent démontrer un niveau d'intégration des enjeux ESG jugé satisfaisant par la Société de gestion. Cette satisfaction est évaluée à travers les notations internes MDD et ODD (à l'exception des ETF pour lesquels seule la note ODD est prise en compte). Concernant la MDD, la sélection de fonds de la Société de gestion s'appuie sur une évaluation rigoureuse des stratégies d'investissement, réalisée par une équipe spécialisée d'analystes. Ces analystes jouent un rôle essentiel en examinant attentivement la qualité des approches ESG adoptées dans les stratégies d'investissement. Concernant l'ODD, la sélection de fonds de la Société de gestion repose également sur une évaluation approfondie des opérations de la société qui gère le produit ou à laquelle la gestion a été déléguée. Ces analystes occupent une position essentielle en analysant en profondeur l'ambition du gestionnaire, ses pratiques, ainsi que sa transparence sur ses avancées en matière d'ESG.

L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse financière afin de sélectionner les investissements pour le Fonds.

Tout investissement par l'équipe de gestion en dehors de l'univers ESG tel que défini ci-dessus est interdit.

Pratiques de bonne gouvernance

Le Fonds considère la bonne gouvernance comme faisant partie du processus de décision d'investissement. Les pratiques de bonne gouvernance sont prises en compte qualitativement et quantitativement dans le processus d'investissement.

Concernant les titres vifs ou les OPC internes/déléguées, le cadre de bonne gouvernance de la Société de Gestion est utilisé pour évaluer la gouvernance d'entreprise, en établissant des critères pour identifier les entreprises qui ne respectent pas les normes de bonne gouvernance et les exclure de l'univers d'investissement initial. Ce cadre s'aligne sur des normes largement reconnues dans le secteur, couvrant des aspects tels qu'une structure de gestion saine, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Les OPC externes alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales appliquent leurs propres politiques de bonne gouvernance, qui peuvent différer de celles de la Société de Gestion et varier d'un fonds externe à l'autre.

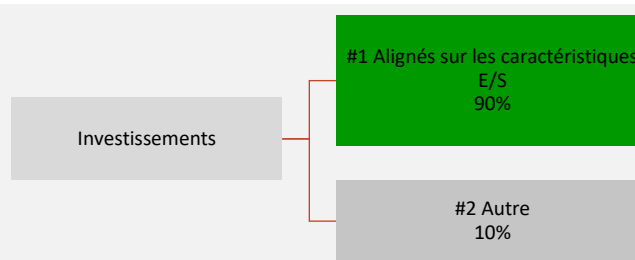


Proportion d'investissement

Le Fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme " éligibles " au regard de la procédure d'investissement ESG mis en place en place (#1 Aligné sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). #2 Autres" comprend (i) les produits dérivés, (ii) les dépôts bancaires à vue, y compris les liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment, (iii) des OPC (internes/délégués, externes) qui ne répondent pas à la promotion E/S des caractéristiques décrites ci-dessus.

Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture, d'exposition et/ou de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales associées à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Fonds est disponible dans le prospectus.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.



Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

Le suivi et le contrôle pré-négociation et post-négociation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont assurés par la Société de Gestion. Le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement est assuré par un cadre de contrôle dédié. La Société de Gestion, par le biais de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles pré-négociation sur la base des indicateurs et de l'objectif fixés dans le document précontractuel ainsi que des contrôles ex post périodiques afin de s'assurer que le portefeuille est conforme aux engagements pris. Quand une " non-conformité d'investissement " est détectée par la Société de Gestion, son équipe Business Control & Oversight l'analyse d'abord et informe l'équipe de gestion de portefeuille. En fonction de la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de gestion peut décider de conserver le titre en question et de le mettre « sous surveillance » (valeur qui tombera alors sur sa « watchlist ESG » dite « propriétaire »). Si la non-conformité persiste dans le temps, un processus d'escalade est mis en place par la Société de Gestion afin de garantir un plan de remédiation en temps voulu dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Méthodologies

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- 1) Concernant les titres vifs, les éléments contraignants de la stratégie d'investissement sont :
 - a. Les émetteurs ayant des niveaux de controverses élevés (niveau 4) ou sévère (niveau 5) selon l'échelle de notre fournisseur de données externe sont exclus.
 - b. La liste des exclusions de la Société de gestion telle que définie ci-dessous (la liste n'est pas exhaustive et peut évoluer dans le temps) :
 - i. Du côté des entreprises :
 - Entreprises non conformes au Pacte mondial des Nations Unies
 - Entreprises figurant sur la liste d'exclusion de la Société de gestion
 - Entreprises figurant sur la liste d'exclusion de bonne gouvernance de la Société de gestion
 - Exclusions d'entreprises générant une partie de leur chiffre d'affaires au travers des activités controversées suivantes :
 - ✓ Divertissement pour adultes : >5%

- ✓ Armes controversées – détention directe : >0%
- ✓ Armes controversées – détention indirecte : >10%
- ✓ Production d'armes (contrats militaires) : >0%
- ✓ Contrats militaires portant sur des produits et/ou services liés à l'armement : >5%
- ✓ Armes de petit calibre: >0%
- ✓ Production de fourrure et en cuir d'animaux : >5%
- ✓ Méthodes d'extractions non conventionnelles (forage en zone arctique, sables bitumineux et énergies de schistes) : revenus combinés >5%
- ✓ Production/extraction de charbon thermique : >5%
- ✓ Production d'énergie à partir de charbon thermique : >10%
- ✓ Production de cannabis à usage récréatif : >5%
- ✓ Jeux de hasard (production et équipements spécifiques) : >5%
- ✓ Plantes et semences OGM: >5%
- ✓ Producteurs de tabac : >0%
- ✓ Produits/services liés aux produits du tabac : >5%
- ✓ Vente au détail et/ou distribution de produits du tabac : >5%

ii. Concernant les émetteurs souverains :

- Pays n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- Pays n'ayant pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat
- Pays n'ayant pas ratifié la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants
- Pays figurant sur la liste d'exclusion de la Société de gestion

2) Concernant les OPC, les éléments contraignants de la stratégie d'investissement sont :

a. Concernant tous les OPC:

- i. Conformité des OPC avec l'article 8, paragraphe 1, ou à l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088.
- ii. Conformité des OPC aux exigences de la recommandation 2020-03 de l'AMF, en adoptant des stratégies qui démontrent un engagement significatif dans leur gestion, à l'exception des OPC de dette souveraine européenne.

b. Concernant les OPC externes/délégués :

- i. Notation interne ODD (Operational Due Diligence) ESG
La sélection de fonds de la Société de gestion repose également sur la notation ODD, à savoir une évaluation approfondie des opérations de la société qui gère le produit ou à laquelle la gestion a été déléguée.



Sources et traitement des données

La Société de gestion évalue les caractéristiques environnementales et sociales des composants du Fonds à l'aide de fournisseurs de données externes. La Société de Gestion utilise principalement les sources des fournisseurs de données suivants :

- Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, le « product involvement » ainsi que l'alignement sur les normes mondiales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) et certains indicateurs de Principales Incidences Négatives.
- ISS pour mesurer les indicateurs liés au carbone, pour récupérer des données sur certains indicateurs de Principales Incidences Négatives et pour exercer les droits de vote.

Une fois collectées à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne front-to-back et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion (qui obtient directement et en continu les données des prestataires). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par des fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion. La Société de Gestion vérifie que les données sont disponibles, reportées

(ou calculées) et fiables dans le temps. Au cas par cas (par exemple, si un score ESG est manquant), la Société de gestion peut utiliser d'autres sources d'informations pour se forger sa propre opinion sur l'adéquation ESG de l'opportunité d'investissement avec la stratégie du Fonds.



Limites aux méthodes et données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche comprend une analyse quantitative et une analyse qualitative des fondamentaux des entreprises en matière de développement durable. La méthodologie est soumise à des limites, comme la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés émettrices ou les fournisseurs de données externes ainsi que la quantification des données qualitatives.
- Couverture : L'ensemble des analystes, de l'équipe ESG et de l'équipe de gestion en charge de l'analyse du Fonds n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limitations méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et continue d'augmenter, il peut y avoir des cas où une entreprise spécifique n'est pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données.
- Divergence dans les notations : Les données utilisées pour l'analyse du Fonds sont obtenues grâce à des fournisseurs de données différents qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut être, dans une certaine mesure, subjectif et incohérent.
- Données estimées : par exemple, dans le cas du score Carbone ou des notations ESG, certains des calculs les plus techniques sont basés sur des données estimées.
- La sélection d'OPC externes à la Société de Gestion peut engendrer un manque de cohérence dans les stratégies ESG, car chaque fonds peut adopter des approches différentes et indépendantes, rendant difficile l'harmonisation des pratiques et des objectifs ESG au sein d'un portefeuille global.



Diligence raisonnable

L'équipe ESG de la Société de gestion effectue des « due diligences » sur les actifs sous-jacents du Fonds.

L'équipe ESG examine le processus et les méthodologies mises en œuvre lors de l'examen des questions ESG et de durabilité afin de s'assurer que toutes les capacités sont en place pour fournir un plan d'action d'engagement approprié. L'équipe ESG soutient également les équipes de gestion via un dialogue interactif. L'équipe ESG surveille les investissements sous-jacents du Fonds par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les positions du Fonds. Si une position est identifiée comme ne répondant pas aux caractéristiques de durabilité du Fonds, l'équipe ESG approfondira la question par le biais d'une analyse interne.

De plus, l'équipe ESG est chargée de revoir périodiquement les listes d'exclusion (évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés sous restriction d'investissement, de mettre à jour les listes en conséquence et demander l'ajustement ainsi les portefeuilles). L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance durable telles que SFDR, RTS ou Taxonomy, sur l'ensemble de la gamme de produits.



Politique d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de gestion prend en charge la responsabilité de la politique de vote et exerce les droits de vote du Fonds (lorsque les titres sont éligibles).

L'engagement n'est pas systématique ; cependant, sur des questions importantes, il peut être pris en charge au niveau du Groupe auquel appartient la Société de gestion (via, entre autres, un programme d'engagement collaboratif).

Les politiques d'engagement et de vote de la Société de gestion sont disponibles sur son site Internet



Indicateur de référence

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques E/S qu'il promet.